



Le Congrès américain et la guerre, vote et action des femmes élues à la Chambre des Représentants

Debray Anne

[Pour citer cet article](#)

Debray Anne, « Le Congrès américain et la guerre, vote et action des femmes élues à la Chambre des Représentants », *Cycnos*, vol. 21.2 (Les États-Unis et la guerre. Les États-Unis en guerre), 2004, mis en ligne en octobre 2006.

<http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/662>

Lien vers la notice <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/662>

Lien du document <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/cycnos/662.pdf>

[Cycnos, études anglophones](#)

revue électronique éditée sur épi-Revel à Nice

ISSN 1765-3118

ISSN papier 0992-1893

AVERTISSEMENT

*Les publications déposées sur la plate-forme épi-revel sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.
Conditions d'utilisation : respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.*

L'accès aux références bibliographiques, au texte intégral, aux outils de recherche, au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs. Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement, notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site épi-revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés ou imprimés par les utilisateurs. L'université Côte d'Azur est l'éditeur du portail épi-revel et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site. L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe d'épi-revel.

EPI-REVEL

Revue électronique de l'Université Côte d'Azur

Le Congrès américain et la guerre, vote et action des femmes élues à la Chambre des Représentants

Anne Debray

Anne Debray enseigne au département d'Anglais de l'Université de Nice. Elle travaille sur les institutions politiques américaines et en particulier sur l'activité législative contemporaine du Congrès.

American women have always been active during the armed conflicts waged by their country. But their role has mostly been related to logistics, medical care or support. Their involvement has rarely questioned behaviorist theories which underline women's pacifist nature. However, the male reserved territories of the military and politics are slowly letting women in. They are now more and more present in the armed forces and involved in their country's military policies. The study of their legislative activity in the House of Representatives confirms a marked difference in favor of diplomacy and against armed conflicts.

congrès américain, vote des femmes, guerre du Golfe

Women's Armed Service

La nouvelle nation américaine émerge de la guerre d'Indépendance et les femmes américaines sont déjà présentes aux côtés des hommes, sinon au combat, dans un rôle de soutien affirmé; elles s'appellent les Filles de la Liberté. Les historiens ou sociologues n'ont pas identifié chez elles les mêmes initiatives ou compétences guerrières que chez les hommes. De nombreuses études isolent au contraire une nature féminine pacifiste, et les femmes ont manifestement rarement été à la tête de bataillons ou d'armées.

Les instances de pouvoir qui votent les moyens militaires ainsi que les interventions armées comptaient jusque dans les années 1990 trop peu de femmes pour qu'une analyse statistique satisfaisante soit possible. L'arrivée de plus nombreuses femmes au Congrès permet à présent de nouvelles études sur leur implication dans des domaines législatifs

alors fortement masculins, comme ceux des affaires internationales ou militaires, dont le vote à propos de l'envoi de troupes à l'étranger. L'activité de ces élues pourra alors être mise en regard avec cette nature féminine pacifiste décrite dans de nombreux ouvrages.

Du pacifisme féminin

La majorité des théories comportementales s'inscrivent dans le débat entre nature et culture : amies du déterminisme biologique ou sympathiques à l'héritage culturel, elles avancent que les femmes sont moins agressives que les hommes. L'éducation traditionnelle des enfants et leur socialisation identifient très tôt d'une part les sphères privées et féminines et d'autre part les sphères publiques et masculines.¹ Certains donnent à ce processus une valeur biologique et déterminée suggérant l'existence d'une essence propre à la femme ou à l'homme; d'autres reconnaissent là des processus culturels de sexualisation à l'origine d'une réalité sociale et culturelle, tels les théoriciens de l'androgynie.² Dans l'Amérique des années 1950, elles sont encore peu nombreuses à exercer une fonction publique; on leur attribue pourtant une supériorité morale dans le domaine des affaires publiques. Ashley Montagu publie par exemple un essai intitulé "The natural superiority of women" dans lequel il suggère que la véritable fonction des femmes est d'humaniser un monde que les hommes s'emploient à dérégler.³ Avant lui, les suffragettes américaines, qui revendiquaient le droit de vote au nom de la justice et de l'égalité, ajoutaient que la nature morale et douce des femmes et leur désintéressement auraient une bonne influence sur la politique, contre la guerre et la corruption.

Stéréotypes, poncifs ou réalités, ces théories sont renforcées par nombre de sondages d'opinion et d'études qui révèlent au fil des ans que les femmes expriment des positions plus pacifistes. En effet, les femmes américaines se sont toujours montrées bien plus opposées à

¹ Alain Braconnier, *Le sexe des émotions* (Paris: Odile Jacob, 1996), p. 57; Howard Tolley, *Children and War: Political Socialization to International Conflict* (New York : Teachers College Press, 1973).

² Voir Jeanne Humphrey Block, "Conceptions of sex role: some cross-cultural and longitudinal perspectives," *American Psychologist*, juin 1973, pp. 510-27.

³ In Kathia Pollitt, "Are women morally superior to men?," *The Nation*, 28 décembre 1992, pp. 799-807.

toute intervention militaire que les hommes.⁴ Ce fossé entre les attitudes politiques des hommes et des femmes baptisé *gender gap*, ou même *gender gulf* en 1991, oscille entre 10 et 25 points, que la question soit d'autoriser une invasion, de demander le retrait de troupes ou d'envoyer l'armée pour libérer des otages, ou bien même d'augmenter le budget de la défense.⁵

Les interprétations les plus communes avancent que les femmes, portent et donnent la vie et sont donc conditionnées pour la protéger.⁶ Certains isolent le facteur "être mère" comme déterminant une implication politique faible et un intérêt particulier pour les questions sur la famille, le *welfare* social et la paix. La sphère privée délimite son champ d'action, ou même d'intérêt, alors que les hommes sont tournés vers l'extérieur. L'étude de l'entrée des femmes en politique au niveau local puis national confirme la spécialisation législative des femmes dans des domaines de la sphère privée, tels que la famille, l'enfance, la santé ou l'éducation. Les hommes, eux, seraient « naturellement » tournés vers les domaines publics de la vie politique et économique, l'industrie, la sécurité et les activités militaires.

Ces observations sont entretenues par les attentes du public ; des sondages réguliers indiquent que les personnes interrogées attribuent des qualités politiques différentes aux hommes et aux femmes. Les femmes sont à leurs yeux plus douées pour les questions liées à l'enfance, la famille, les droits du consommateur, la santé, la pauvreté, l'éducation, la paix. Les hommes ont l'avantage pour le monde des affaires et des finances, les questions militaires et internationales et

⁴ Lire le rapport "The Gender Gap" publié par CAWP, Rutgers, en 1997, Dorothy Cantor et Toni Bernay, *Women in Power* (Boston : Houghton, 1992) p.69 ; Bella Abzug, *Gender Gap* (Boston : Houghton) 1984, pp. 122-25 ; Sandra Baxter et Marjorie Lansing, *Women and Politics* (University of Michigan Press, 1983), p. 57-58.

⁵ Etude de 1991 citée par Barbara Burrell, *A Woman's Place is in the House* (Ann Arbor : University of Michigan Press), 1994, p. 23.

⁶ Virginiaapiro, *The Political Integration of Women* (Chicago: University of Illinois Press), 1983, p. 89; Naomi Lynn et Cornelia Flora, "Motherhood and Political Participation", *Journal of Political and Military Sociology* 1 (printemps 1973), pp. 91-103.

l'ordre public.⁷ Les femmes seraient avant tout les gardiennes de l'harmonie domestique et des valeurs morales traditionnelles.

Ces observations normalisées et les théories qui soutiennent cette nature féminine pacifiste n'expliquent pas les exemples, minoritaires mais non marginaux, de femmes guerrières, simples soldats ou chefs des armées, comme la reine Elizabeth qui, à la veille de la bataille contre l'Armada espagnole en 1588, déclarait :

I have the body of a weak and feeble woman; but I have the heart of a king [...] any prince of Europe, should dare to invade the borders of my realms [...] I myself will take up arms; I myself will be your general, judge, and rewarder of everyone one of your virtues in the field.⁸

Par ailleurs, les mythes de femmes guerrières, telles les amazones, ou bien de révoltes de femmes celtes, chinoises ou brésiliennes, sont détaillés dans de nombreux récits de voyages. Il y eut aussi des américaines, comme Hannah Duston, qui massacra et scalpa ses ravisseurs indiens, Kady Brownell et Deborah Samson, très engagées pendant la Guerre de Sécession, ou même Calamity Jane. Mais ces exemples sont rangés dans notre mémoire au rang des exceptions.⁹ Ainsi, lorsque Margaret Thatcher sort victorieuse de la guerre des Malouines en 1982 et devient la troisième femme d'état à remporter une guerre après Indira Gandhi et Golda Meir, l'atypisme de ce titre est souligné par le qualificatif antinomique qui la suit, "la dame de fer au cœur de pierre." On ne peut néanmoins négliger le rôle que les femmes ont joué dans les guerres de libération nationale ou dans les organisations terroristes des années 1970, comme la Bande à Baader ou les Brigades Rouges en Europe, et les *Weatherpersons* en Amérique. Plus récemment, les attentats suicides anti-israéliens ou de terroristes russes ont aussi été perpétrés par des femmes, ce que les

⁷ Harris Polls 1972, "Public Images of Relative Issue-Expertise of Women and Men," et Virginia Sapiro p. 144.

⁸ In Jean B. Elshtain, *Women and War* (Basic Books: New York, 1987), p. 172.

⁹ Voir Elizabeth Badinter, *L'un est l'autre* (Odile Jacob, Paris: 1986), p. 91 et Ginette Castro, *Radioscopie du féminisme américain* (Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1984), p. 29.

médias ne manquent d'ailleurs jamais de préciser.¹⁰ L'existence de ces femmes guerrières, certes minoritaires, ébranle la notion de pacifisme féminin. Part-il de l'essence ou du déterminisme culturel ? L'américaine contemporaine répond-elle toujours à ces critères ? Comment explique-t-il la présence croissante des femmes au sein des forces armées américaines ou même la plus grande implication des femmes politiques dans le domaine de la défense ? Quelles en seront les conséquences sur la politique étrangère américaine ?

Les américaines dans les forces armées

La présence des femmes dans les forces armées des Etats-Unis n'est pas un phénomène récent. Principalement recrutées comme personnel médical ou administratif dans les premiers temps, les américaines ont en effet participé à toutes les guerres conduites par leur pays. Fin 1945, on compte environ 12 millions de soldats dont 280 000 femmes, soit 2,3%. En 1948, le Congrès vote la loi « Women's Armed Services » qui autorise les femmes à rejoindre l'armée à titre permanent mais place également des restrictions quant à leur nombre, rang ou fonction. Elles sont également exclues des missions de combat. Jusque dans les années 1960, elles ne représenteront guère plus de 1,5% des contingents. En 1973, la fin de la conscription et le besoin en volontaires leur offrent davantage d'opportunités ; elles deviennent alors une nouvelle cible pour les recruteurs. Dans le même temps, de nouvelles lois ou arrêts de cours de justice mettent fin à de nombreux freins légaux. En 1976, les militaires enceintes peuvent rester en fonction, les académies militaires deviennent mixtes en 1975 et plusieurs lois des années 1980, notamment défendues par les femmes élues au Congrès, leur permettent de rejoindre les unités de combat sans pouvoir, en revanche, participer aux combats eux-mêmes.¹¹ Les données du tableau ci-dessous montrent combien leur présence s'est affirmée lors des dernières décennies.

¹⁰ Par exemple l'un des plus meurtriers de ces trois dernières années commis en Israël le 4 octobre 2003. Lire aussi Margaret Mitscherlich, *La fin des modèles* (Paris: Ed. des Femmes, 1983.)

¹¹ Carolyn Becraft, "Women in the Military" in Sara Rix, ed., *The American Woman* (New York : Norton), 1987, pp. 202-07, et Carolyn Becraft, "Women in the Military, 1980-1990," June 1990 pour le WREI, Women's Research and Education Institute.

Nombre de femmes dans les forces armées ¹²

Année	Nombre de femmes militaires	% des forces armées
1970	41,479	1,3
1980	171,418	8,3
1990	227,018	11,1
2001	1.385.000	14,7

De nos jours, elles travaillent dans tous les services de l'armée, elles peuvent postuler à la moitié des fonctions et obtiennent leurs galons dans les mêmes proportions que leurs collègues hommes. C'est dans l'armée de l'air qu'elles sont les plus nombreuses avec 19%. Seul le corps des Marines compte une part de femmes ainsi que de femmes officiers plus faible.

Cette présence grandissante des femmes au sein de l'armée et la lutte pour l'égalité des chances dans ce bastion fortement masculin — lutte appuyée par les mouvements féministes et les élues politiques — ne sont-elles pas contradictoires avec une essence féminine non-violente et pacifiste ? Peut-on encore à ce niveau parler d'exceptions ? L'entrée des femmes au sein de tous les corps de l'armée reflète-elle une évolution globale de la place des femmes dans la société américaine ? Cette évolution se retrouve-t-elle au sein des instances politiques qui gèrent les activités et interventions des forces armées américaines ?

Le Congrès américain et la guerre : rôle et pouvoir

Le premier article de la Constitution américaine stipule que seul le Congrès est habilité à déclarer la guerre, à lever et équiper les armées. En pratique, les Etats-Unis n'ont officiellement déclaré la guerre que six fois, pour la guerre de 1812, la guerre hispano-américaine, les guerres mondiales du vingtième siècle et les deux guerres du Golfe. En revanche, des douzaines d'actions ont été menées sans que l'exécutif demande l'aval du Congrès, parmi elles les guerres du Mexique et du Viêt-nam, mais aussi de nombreux conflits, aussi

¹² Données compilées à partir des chiffres de *Information Please, 1995 Almanac* (Boston: Houghton Mifflin Company), 1995, et des données non publiées du U.S. Department of Defense, Defense Manpower Data Center, 30 mars 2001, citées dans le site Internet www.infoplease.com.

appelées guerres limitées, tels le Liban, Grenade, Panama, le Kosovo ou la Somalie, soulignant ainsi l'avantage manifeste dont bénéficient les présidents dans le domaine des affaires étrangères. Les traités, votés par le Sénat, ont souvent été remplacés par des accords présidentiels (*executive agreements*). Nombre d'accords secrets furent notamment découverts par la commission des Affaires Etrangères du Sénat, ainsi l'assistance militaire pour l'Ethiopie, le Laos ou l'Espagne.¹³ Mais l'impact de la guerre du Viêt-nam poussa le Congrès à affirmer ses droits. Le 7 novembre 1973, les élus votent le *War Powers Act* et renversent ainsi la Résolution du Tonkin du 7 août 1964 qui avait attribué de larges pouvoirs à la présidence et couvrait ses initiatives pour une période de six ans.

Avec la nouvelle résolution, le président doit informer le Congrès de l'envoi de troupes dans les 48 heures, et en l'absence d'une autre autorisation du législatif, les militaires doivent être rapatriés dans les soixante jours. En 1974, le Congrès confirme ses prérogatives avec la loi sur la neutralité qui interdit toute expédition militaire contre une nation en paix. Ces nouvelles lois, qui réaffirment les exigences de la Constitution, n'empêchèrent toutefois pas nombre d'interventions plus ou moins secrètes ni même les guerres limitées des années 1980 et 1990 citées plus haut.

Les pionnières

Les femmes au Congrès, très minoritaires jusque dans les années 1980, sont rarement présentes dans les commissions de la Défense et des Affaires Etrangères. Il fallut l'action militante de quelques pionnières pour ouvrir la voie aux suivantes. Ainsi, Florence Kahn, Républicaine de Californie élue de 1925 à 1937, utilisa l'expérience de son mari auquel elle succéda pour siéger aux Affaires Militaires et contribua à développer les installations de l'armée en Californie. Dans les années 1970, deux femmes prouvent la compétence des femmes dans le domaine de la défense: Patricia Schroeder, Démocrate du Colorado élue sur un programme contre la guerre du Viêt-nam et Marjorie Holt, Républicaine du Maryland, siègent à la commission de la Défense Nationale. Mais là encore, elles ne furent en leur temps que des exemples notoires que l'histoire retient.

¹³ Claire-Emanuelle Longuet, *Le congrès des Etats-Unis* (Paris : PUF), 1989, p. 127.

Depuis que leur présence est devenue significative, vers le milieu des années 1970, de nombreuses études se sont interrogées sur la spécificité législative des femmes élues au Congrès et ont montré que malgré leurs origines politiques, électorales et idéologiques bien diverses, elles partagent très majoritairement une communauté de vue et d'action sur deux questions : la condition féminine (en particulier sur la santé, l'emploi et la violence) et les guerres ou les dépenses militaires. Sur cette dernière question, ces élues défendent moins les augmentations de dépenses militaires et favorisent la réduction des armements.¹⁴ Quant aux guerres, les rares cas où le Congrès eut alors à se prononcer montrent une unité de vues : en octobre 1971, elles votent unanimement contre la guerre du Viêt-nam et en 1976, elles se prononcent à nouveau toutes contre l'intervention des Etats-Unis en Angola. Elles sont alors 19 élues femmes, 14 Démocrates et 5 Républicaines, soit 4,3% de l'ensemble des élus. Aujourd'hui, elles sont plus nombreuses (voir tableau *infra*) et les études statistiques sont devenues plus fiables. Depuis le début des années 1990, le Congrès a dû débattre d'un petit nombre de conflits, en particulier au Moyen-Orient. L'analyse des activités législatives des élues sur ces mesures (propositions de lois, déclarations, entretiens, votes) mais aussi l'étude de leurs fonctions au sein des commissions de travail concernées (Défense et Affaires Etrangères) nous renseigneront sur l'engagement de ces femmes en terme de défense et de conflits armés. Leurs actions au Congrès confirment-elles la théorie d'un pacifisme féminin ? Notre recherche concernera les femmes élues à la Chambre des Représentants de 1991 à 2004, soit entre 6,5 et 13,5 % des 435 élus. Sur l'ensemble de ces sept législatures, les femmes y ont été bien mieux représentées qu'au Sénat ; l'étude sera donc plus riche et les résultats plus fiables.

Les années 1990 à 2003

Depuis 1988 et l'ouverture des portes de la très exclusive commission des Règles, surnommée « le policier de la circulation législative », les femmes siègent dans toutes les commissions. Le tableau suivant

¹⁴ Pippa Norris, "Women in Congress: a policy difference?" in Pippa Norris, ed., *Women, Media & Politics*, pp. 34-40.

prouve combien elles ont confirmé leur présence dans des commissions longtemps réservées aux hommes.

Pourcentage de femmes dans les commissions de la Chambre des Représentants¹⁵

Congrès	102 ^e	103 ^e	104 ^e	105 ^e	106 ^e	107 ^e	108 ^e
	1991/92	1993/94	1995/96	1997/98	1999/00	2001/02	2003/04
% de femmes à la Chambre	6,4%	10,8%	10,8%	12,4%	12,9%	13,5%	13,5%
% de Défense Nationale	7,2%	8,9%	7,3%	5,4%	10%	12%	10%
% de Relations Internationales	6,5%	11,1%	7%	8,3%	8,1%	14,3%	15,7%

Depuis les élections de 2000, l'instance qui débat des questions internationales compte une proportion de femmes supérieure à celle de la Chambre des Représentants, car les Démocrates y ont nommé de plus nombreuses femmes. En outre, une élue républicaine a réussi à y obtenir une fonction prestigieuse et influente : depuis 1995, elle en préside une des sous-commissions.¹⁶ Elles sont en revanche moins bien représentées au sein de la commission à la Défense Nationale ; elles n'y président aucune sous-commission et siègent en majorité dans les sous-commissions qui statuent sur les ressources humaines et la gestion des personnels. Aucune femme n'est encore entrée dans les sous-commissions techniques et stratégiques, comme *Tactical Air and Land Forces* qui définit les programmes d'acquisition d'armes stratégiques ou d'opérations spéciales ; en revanche, elles siègent à présent aux commissions qui autorisent les dépenses pour de tels

¹⁵ Pourcentages calculés à partir des chiffres cités dans Anne Debray-Duhamel, "Le travail des femmes élues à la Chambre des Représentants américaine, 1990-96," thèse de Doctorat, Université de Nice, 2000, pp. 237-40, des chiffres publiés par les sites Internet des commissions respectives, ainsi que ceux du service en ligne "Congressional History-Office of the Clerk" de la Chambre des Représentants, www.clerk.house.gov.

¹⁶ Ileana Ros-Lehtinen, élue en 1992 et d'origine cubaine, présida d'abord la sous-commission sur l'Afrique, puis sur Politique Economique Internationale et Commerce, sur les Opérations Internationales et les Droits de l'Homme, et à présent celle sur le Moyen-Orient et l'Amérique Centrale.

programmes. Ces évolutions soulignent la permanence de certains bastions masculins. Est-ce parce qu'il s'agit de guerre ou bien plutôt de pouvoir et d'influence ?

C'est peut-être aussi que les femmes sont plus tournées vers la diplomatie, comme le montre une étude sur l'aide internationale fournie par les Etats-Unis et l'aide à la reconstruction des républiques russes au début des années 1990. On y observe une tendance marquée et constante jusqu'au 104^{ème} Congrès en faveur de cette aide devenue technique et économique et moins militaire, elles encouragent même davantage ces pratiques que leurs collègues hommes.¹⁷ Il y a donc peut-être une volonté plus marquée des femmes élues à résoudre les conflits par les négociations diplomatiques ou l'aide extérieure avant de recourir à la force. Néanmoins, on remarque depuis 1992, et l'arrivée d'hommes et de femmes républicains ultra conservateurs, des cas isolés, et contraires à nos observations, de femmes qui défendent un programme ultra militariste. L'une d'elles annonce clairement ses priorités sur son site Internet :

It is also our responsibility to supplement this homeland security foundation with a strong military. This can be best accomplished by ensuring we provide our military with the best training, equipment and quality of life so that they may continue to provide the blanket of freedom that each of us enjoys today. [...] Accomplishing these goals will not only strengthen our security but it will create a military of the future -- one that is lethal, agile, and easier to deploy when conflicts requiring our presence arise.¹⁸

Quant à leur promotion au sein de l'institution, on peut penser qu'une femme présidera bientôt une commission aux Affaires Etrangères, mais il faudra probablement plus de temps pour que cela soit le cas de la commission à la Défense. A ce jour, quatorze femmes ont présidé des commissions, toujours non prestigieuses et rarement d'importance jugée majeure. Les élues du Congrès bénéficieront probablement de l'impact symbolique des femmes récemment nommées à la tête de secrétariats d'état, telle Madeleine Albright, première femme à diriger les Affaires Etrangères entre 1997 et 2001 et précédemment

¹⁷ Debray pp. 275-80.

¹⁸ Site Internet de Jo Ann Emerson, novembre 2003. Voir aussi les sites de Loretta Sanchez, Ginny Brown-Waite ou Jane Harman.

ambassadrice aux Nations Unies, ou Condoleezza Rice, conseillère du président pour la Défense en 2001.¹⁹

Les élues et les votes autorisant les interventions militaires : 1991-2002

Ces dernières années, le Congrès s'est prononcé sur quelques mesures autorisant l'envoi de troupes ainsi que sur des amendements proposant des alternatives non militaires. Il s'agit des deux guerres du Golfe et de la récente lutte contre le terrorisme. Rappelons que la plupart des interventions mentionnées plus haut contournèrent la loi et ne furent pas l'occasion de débats ou votes au Congrès. L'étude de ces projets de loi ainsi que de la répartition des votes des élus hommes et femmes nous renseignera sur l'existence de différences liées au genre pour les questions militaires. Afin d'isoler le facteur 'genre', nous comparerons les chiffres obtenus pour les hommes et pour les femmes au sein des deux partis.

Le premier projet considéré ici, résolution 77 (HJR 77), est celui défendu par l'administration Bush le 12 janvier 1991 et qui autorisa l'envoi de troupes au Koweït pour l'opération 'Tempête du Désert.' Le tableau ci-dessous indique la répartition des votes pour l'ensemble de la Chambre des Représentants ainsi que par parti et par sexe.

Distribution des votes sur l'envoi de troupes au Koweït²⁰

Vote n°	Chambre Démocrates						Républicains			
	Total		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
HJR 77	57%	42%	34%	66%	16%	84%	99%	1%	89%	11%

¹⁹ Une autre femme, Jeane Kirkpatrick, fut ambassadrice aux Nations Unies avant elle, de 1981 à 1985.

²⁰ Résultats calculés à partir des éditions annuelles de l'*Almanac of American Politics* (Washington, D.C. : National Journal), ainsi que des registres de votes "Roll calls", publiés sur le site Internet Thomas, Legislative Information on the Internet, www.thomas.loc.gov. Les chiffres arrondis additionnés ne sont pas toujours égaux à 100 compte tenu des faibles abstentions non figurées ici.

L'autorisation de la première opération 'Tempête du Désert' confirme les études précédentes sur l'engagement des élues, en particulier démocrates, contre les déclarations de guerre. La comparaison des attitudes de vote des femmes et des hommes montre qu'elles ont soutenu la déclaration de guerre dans des proportions moindres que les hommes. On note un écart de 19 points pour les femmes démocrates et de 10 points pour les républicaines ; précisons que la majorité des analystes politiques et professionnels des instituts de sondages estiment qu'une différence de 4 points est parlante.

La deuxième résolution de notre étude, HJR 64, intitulée 'Utiliser la force contre les nations, organisations et personnes impliquées dans le 11 septembre', est une réponse politique immédiate votée le 14 septembre 2001 aux lendemains des attentats. Nul besoin de dresser un tableau ici car les chiffres sont fort simples à analyser. Sur l'ensemble des votants de la Chambre des Représentants, une seule voix s'est exprimée contre cette résolution condamnant les attentats. C'est celle d'une femme, Barbara Lee, Démocrate de Californie ; ajoutons que parmi les dix abstentionnistes, il y avait trois femmes. Cette voix isolée qui s'est élevée contre une mesure fortement patriotique et populaire rappelle la voix d'une autre femme : celle de Jeanette Rankin, la première femme élue au Congrès, qui y siégea de 1917 à 1919 puis à nouveau de 1941 à 1943 et vota deux fois contre l'entrée en guerre des Etats-Unis ; en 1941, elle fut la seule à le faire.²¹ Pourtant, il est difficile de comparer le climat politique de ces deux périodes. Les actes terroristes qui ont défiguré le pays ont créé un élan de solidarité, d'unité et de communion exceptionnel. Voter contre la voix politique nationale qui se voulait à l'unisson dans ce contexte médiatique, religieux et populaire incomparable nécessitait un réel courage politique qu'une seule élue prit le risque d'exprimer. Elle reçut d'ailleurs plusieurs menaces de mort et fut néanmoins reconduite par ses électeurs l'année suivante.

Les trois derniers votes de notre étude concernent l'autorisation de l'usage de la force contre l'Irak (HJR 114) ou le recours à d'autres moyens (amendements 608 et 609). La résolution 114 votée le 9

²¹ L'histoire retiendra en particulier son engagement pacifiste ; notons que dans les années 1970, un groupe pour la paix au Viêt-nam s'appellera la *Jeanette Rankin Brigade*.

octobre 2002 donnait carte blanche à l'administration pour déployer ses troupes en Irak et renverser le régime de Saddam Hussein. Les deux amendements déposés exigeaient que les Etats-Unis se conforment aux résolutions des Nations Unies et travaillent avec les inspecteurs des Nations Unies jusqu'à épuisement de toute issue pacifiste pour s'assurer que l'Irak ne possède pas d'armes de destruction massive. L'amendement 609 ajoutait qu'alors seulement les Etats-Unis considèreraient le recours à la force et que le président devrait obtenir l'autorisation du Congrès. Il n'excluait pas l'éventualité d'une guerre mais affirmait les pouvoirs du Congrès face à une présidence déterminée

Distribution des votes sur l'après 11 septembre

Vote	Chambre Démocrates				Républicains					
	Total		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
n°	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
HJR 114	69%	31%	54%	43%	17%	83%	97%	2%	89%	5%
Am. 608	17%	82%	27%	70%	58%	39%	1%	99%	5%	89%
Am. 609	36%	63%	68%	32%	76%	24%	3%	95%	5%	89%

L'analyse des votes de 2001 et 2002 souligne encore une fois une très forte différence d'attitude entre les hommes et les femmes quand il s'agit de déclarer une guerre, envahir un pays et envoyer les troupes américaines au combat. Ce vote rappelle ceux des années 1970 et celui pour le Koweït. On observe jusqu'à 40 points de différentiel entre les Démocrates hommes et femmes pour autoriser l'invasion de l'Irak. Les écarts parmi les Républicains sont encore une fois peu marqués mais néanmoins présents à chaque vote dans le sens de moins d'intervention pour les femmes. Cette différence moins nette s'explique probablement par une idéologie républicaine, sinon conservatrice, plus interventionniste mais surtout par le contexte national. La nécessité de respecter discipline partisane et soutien au président républicain est dominante. Le vote des amendements suit ces attitudes moins agressives de façon cohérente ; l'amendement 608 qui

exclue l'usage de la force recueille un soutien des femmes démocrates bien plus marqué avec un différentiel de 31 points

Parallèlement au vote des élus, l'étude de l'origine des projets de loi nous renseigne sur la réelle implication des législateurs. Les auteurs des projets cherchent souvent à donner du poids à leur texte en associant des co-auteurs. Dans le cas de la résolution 114, la répartition des co-auteurs confirme là encore nos observations. En effet, 9 des 136 co-auteurs du projet de guerre contre l'Irak sont des femmes, soit seulement 7 %, contre 13,5% de femmes élues. Ajoutons que l'amendement 608 est déposé par une femme, Barbara Lee. En outre, elles soutiennent aussi des amendements qui resteront bloqués en commissions et ne seront pas débattus en séance plénière. Il s'agit du projet de résolution 10 qui prévoit l'usage de moyens pacifiques et diplomatiques afin de libérer le peuple Irakien - 3 des 8 co-auteurs sont des femmes - ainsi que du projet 2459 qui vise à créer un ministère de la paix - 14 femmes sur 44 co-auteurs. Les arguments de ces femmes sont d'ordre humain mais aussi d'ordre politique. En effet, Les élues qui votent contre l'entrée en guerre insistent dans leurs déclarations sur la nécessité de préserver les pouvoirs du Congrès, ce que soulignait déjà l'amendement 609. Nydia Velazquez parle même d'un 'Gulf of Tonkin' et poursuit :

This so-called compromise resolution on Irak is no compromise at all, but a blank check to give President Bush unprecedented power to launch preemptive war on Irak [...] we have not been shown that there is an IMMINENT threat compelling us to act.²²

D'autres estiment que l'argument d'autodéfense est largement exagéré et ne peut justifier les sacrifices à venir :

I don't see the evidence that there is a new imminent threat that would allow America to attack first under the "self defense" doctrine...I am the mother of a 17-year-old son. Maybe that's why I understand when mothers ask me about Irak. A life lost to save America is a stinging pain that will always be with a Gold Star Mother - but the knowledge that the loss was necessary to protect the "home of the brave and the land of the free" gives both comfort and cause.²³

²² Site Internet de Nydia Velazquez, Démocrate de New York, octobre 2003.

²³ Site Internet de Zoe Lofgren, Démocrate de Californie, octobre 2003.

Les américaines ont gagné en pouvoir au sein des institutions américaines. Elles ont progressivement ouvert les portes de domaines exclusivement masculins et prouvé leur compétence en matière d'affaires étrangères ou de dépenses militaires. Elles grimpent les échelons des divers corps de l'armée et gagnent en influence au sein des commissions qui légifèrent sur la place de l'Amérique dans le monde. Le pacifisme féminin tant documenté dans les années 1970 y survit-il et pour combien de temps encore ? L'analyse des faits et positions face à de possibles entrées en guerre nous montre qu'il existe toujours une spécificité féminine moins interventionniste. Est-ce par isolationnisme ou priorité donnée aux affaires locales, ou à la nation, plutôt qu'à l'étranger, ou bien par souci financier ? Difficile d'isoler ces facteurs et d'autres encore probables.

Alors que la guerre contre l'Irak s'installe au delà des promesses de l'administration, que le nombre de victimes américaines augmente chaque jour, l'opinion publique semble moins soutenir le président dans son rôle de chef des armées. Le Congrès continue à lui accorder sa confiance malgré l'expression de plus fréquentes dissidences.²⁴ Les candidats présidentiels en campagne expriment leurs priorités et s'élèvent contre les conséquences cachées du conflit, comme le déclare Carol Mosley-Braun, la seule femme dans la course :

This administration's extreme political agenda will bleed the very lifeblood of our liberty under the cover of war and leave us more vulnerable to surveillance and control than we have ever had to endure in this country.²⁵

Un jour, sans doute, disposerons nous de suffisamment de données pour mener une étude sur l'attitude de femmes présidentes face aux menaces extérieures ou terroristes et l'usage de moyens militaires.

Badinter Elizabeth, *L'un est l'autre*, Odile Jacob, 1986.

Baxter, Sandra et Marjorie Lansing, *Women and Politics*, University of Michigan Press, 1983.

Bella Abzug, *Gender Gap*, Boston: Houghton, 1984.

Braconnier, Alain, *Le sexe des émotions*, Paris : Odile Jacob, 1996.

Burrell, Barbara, *A Woman's Place is in the House*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 1994.

²⁴ Voir le vote de nouveaux fonds par le Sénat début novembre 2003.

²⁵ In *The Washington Post*, 13 juillet 2003.

- Cantor, Dorothy et Toni Bernay, *Women in Power*, Boston: Houghton, 1992.
- Castro, Ginette, *Radioscopie du féminisme américain*, Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1984.
- Debray-Duhamel, Anne, "Le travail des femmes élues à la Chambre des Représentants américaine, 1990-96," thèse de Doctorat, Université de Nice, 2000.
- Elshtain, Jean B., *Women and War*, New York: Basic Books, 1987.
- Information Please, 1995 Almanac*, Boston: Houghton Mifflin Company, 1995.
- Longuet, Claire-Emanuelle, *Le congrès des Etats-Unis*, Paris : PUF, 1989.
- Mitscherlich, Margaret, *La fin des modèles*, Ed. des Femmes, 1983.
- Pippa Norris, *Women, Media & Politics*, London: Oxford University Press, 1996.
- Rix, Sara, ed., *The American Woman*, New York: Norton, 1987.
- Sapiro, Virginia, *The Political Integration of Women*, Chicago: University of Illinois Press, 1983.
- Tolley, Howard, *Children and War: Political Socialization to International Conflict*, New York: Teachers College Press, 1973.